

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC ORGANISE, EN PARTENARIAT AVEC L'ANRF ET LA CNASNU, DEUX SÉMINAIRES DE SENSIBILISATION SUR LA LBC/FT AU PROFIT DES ACTEURS DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Casablanca, le 5 Février 2025

L'AMMC a organisé en partenariat avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et la Commission Nationale chargée de l'Application des Sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU), deux séminaires de sensibilisation sur la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Ces deux séminaires, qui s'inscrivent dans le prolongement des actions de sensibilisation organisées par l'AMMC au profit des acteurs du marché, ont réuni une centaine de responsables des dispositifs LBC/FT et de contrôleurs internes des sociétés de bourse, des sociétés de gestion, des teneurs de comptes et des conseillers en investissement financier.

Lors de ces séminaires, l'ANRF a rappelé le cadre juridique de la LBC/FT au Maroc et les obligations légales et réglementaires qui incombent aux personnes assujetties. L'ANRF a également présenté un bilan opérationnel de sa relation avec les personnes assujetties en mettant l'accent sur l'importance des déclarations de soupçon, considérées comme un indicateur clé de l'efficacité des dispositifs mis en place.

La présentation de la CNASNU a été consacrée au cadre juridique, institutionnel et technique mis en place pour l'application des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies en la matière, avec un focus sur les indicateurs relatifs à la réactivité des intervenants du marché des capitaux.

Cet événement a été l'occasion aussi pour l'AMMC de partager avec les différents intervenants les résultats de la cartographie des risques de BC/FT 2024, relative au marché des capitaux, en faisant ressortir le positionnement de chacune des activités, les exigences en matière de vigilance, les bonnes pratiques ainsi que la nécessité de la mobilisation collective pour la préparation du prochain cycle d'évaluation mutuelle par le GAFIMOAN qui débutera en 2026.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

www.ammc.ma

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

✉ danial.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31